



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

**Du 17 MAI 2016 A SEVRY**

**Présents** : M. CHARACHE Jean-Luc, Président,

Mmes : FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique

MM : CHAPELIER Bruno, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOU Jacques, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, DUPREZ Thierry, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, MAUPLIN Jean-Claude, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SIMON Alain, VIGNEL Joël, VILLETTE André

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MARTEAU Christine à Mr VIGNEL Joël, Mr CLAMOTTE Patrice à Mr NACCACHE Roger, Mr DELAVault André à Mr DECOU Jacques, Mr EGROT Gérard à Mme POULAIN Danièle, Mr MARTINET Bruno à Mr NACCACHE Roger.

**Absent(s)** : -

**A été nommé secrétaire** : Mr VILLETTE André.

La séance est ouverte à 18 h 00.

M DOUSSET ouvre la séance en accueillant et en remerciant toutes les personnes présentes.

M CHARACHE remercie la commune de Sévry pour l'accueil, et précise qu'avec ce conseil communautaire, le premier tour des 14 communes est bouclé. Le prochain conseil aura donc lieu à Argenvières.

## VIDEOPROTECTION

M CHARACHE indique que Mr DELAVault a fait des recherches pour trouver des entreprises susceptibles de pouvoir installer ces caméras.

Il précise qu'il serait bien que la Communauté de Communes puisse trouver une AMO afin de pouvoir monter un cahier des charges.

M PASQUE va demander à l'agence « Cher – Ingénierie des Territoires » s'il est possible de travailler avec eux à ce sujet.

## CRITERES ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS

Mr le Président informe le conseil communautaire que la Communauté de Communes n'est pas autorisée à subventionner les associations et clubs sportifs des communes.

## ECOLE DE MUSIQUE

M DOUSSET prend la parole afin d'expliquer la situation au niveau de l'école de musique.

Il rappelle que l'école existe depuis 20 ans, quelle accueille 103 élèves aujourd'hui (dont 40 hors CDC) et que le coût par habitant et par commune est de 0.60 cts.

M DOUSSET souhaite réduire la participation des familles et propose, si la compétence culture est adoptée, de passer une convention entre la Communauté de Communes et l'école de musique. Il rappelle que le personnel de cette dernière ne sera en aucun cas géré par la CDC.

Plusieurs questions ont été posées :

- M POLICARD demande pourquoi les communes hors CDC dont les enfants participent au cours de musique ne donnent pas de subvention ? Réponse : Ce n'est pas prévu dans leurs statuts.
- Y a-t-il une possibilité d'adapter la cotisation des familles par rapport à leur quotient familial ?

M CHARACHE répond que des propositions seront faites après la réunion de vendredi 20 mai 2016 à Orléans avec Mme SAUZET des affaires culturelles de la Région. M le Président précise que la CDC pourra négocier avec ces communes si la compétence Culture est prise.

### **FORMATION BS ET CACES**

Réflexion faite suite à la réunion pour le document unique qu'il faudrait du personnel formé Habilitation Electrique Basse Tension (CNFPT – 12 personnes maxi par stage) et CACES (2 devis sont présentés : MALUS 3450 € HT et PARADIS 2400 € HT par groupe de 10 personnes). Les formations seraient sur la commune de Sancergues.

Info : le permis CACES a une durée de validité de 10 ans.

Il est demandé aux communes de faire remonter le nom des personnes intéressées par ces formations à la Communauté de Communes.

### **COMPETENCE MSaP**

Mr CHARACHE rappelle ce qu'est la MSaP (Maison des Services aux Personnes), ainsi que quelques chiffres :

- 239 dossiers de demande depuis le 01 janvier 2016 (CAF, CPAM, Pole Emploi, etc...)
- 8 MSaP dans le département
- 27 h 30 de travail hebdomadaire pour Mme ANTONIAZZI Catherine
- Budget 2015 :       20 574 € Dépenses  
                                  10 000 € Recettes + 10 000 € CDC

La subvention de 10 000 € du FNAT devrait perdurer dans le temps.

La location du bureau de Mme ANTONIAZZI ainsi que les frais d'entretien s'élèverait à 150 €.

Le Conseil approuve la prise de compétence MSaP à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **COMPTE RENDU COMMISSION ACTION SOCIALE**

La parole est donnée à Mme JAMET qui fait le compte rendu de la réunion de la commission action sociale qui a eu lieu le 2 mai dernier.

Le panier est actuellement à 1.50 € par personne (gratuit pour les enfants de moins de 4 ans) pour une valeur d'environ 55 €. La commission propose d'augmenter le panier à hauteur de 2.00 € par personne à compter du 31 août 2016, date de réouverture de l'épicerie solidaire après la période estivale.

Pour information, en 2015, la CDC a réglée 4 500 € à la Banque Alimentaire et le prix des paniers a rapporté 2700 €.

Actuellement, 32 familles bénéficient de l'aide alimentaire (74 personnes au total).

Mme JAMET dresse le bilan de l'activité des bénévoles sur une année, pour 24 distributions : livraison, rangement des denrées, préparation des fruits et légumes, distribution, nettoyage de l'épicerie et des frigos, et inventaire tous les trois mois, faits par 6 ou 7 bénévoles : correspond à 1 100 heures de travail par an. L'administratif représente 7 heures par mois.

Mr NACCACHE demande que le compte rendu de la commission action sociale soit mis sur le site de la communauté de communes.

Mme JAMET remercie Mme BEUTIN ainsi que tous les bénévoles pour leur implication et leur travail au sein de l'Épicerie Solidaire.

Le Conseil délibère et vote à l'unanimité pour le passage du panier à 2.00 € par personne et gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGET SPANC**

M CHARACHE demande de basculer la somme de 800.00 € du 022 (dépenses imprévues) au 673 (Annulation de titres) pour la régularisation d'erreur de facturation de titres.

Le conseil délibère et vote à l'unanimité la décision modificative pour le budget SPANC.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

M CHARACHE fait un point rapide sur l'avancement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Il présente l'annonce faite pour la recherche d'un architecte, puis rappelle que la commission d'Appel d'Offre se réunira le 03 juin 2016 à 10h pour l'ouverture des plis. Mr Le Président précise qu'il serait bien que ce soit une entreprise de la région (ou limitrophe) qui soit choisie.

## JOURNEE SUPPLEMENTAIRE POUR COURS INITIATION A L'INFORMATIQUE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la création des ateliers d'initiation à l'informatique animés par Mr CIACHELLA Carlo, qui ont un réel succès.

Il propose à l'assemblée de passer la durée hebdomadaire du temps de travail de Mr CIACHELLA de 24h à 32 h.

L'assemblée vote et approuve à l'unanimité.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	29
------------	---	--------	---	------	----

### QUESTIONS DIVERSES :

- Mr CHARACHE informe le Conseil Communautaire, qu'au prochain conseil, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes devront être votés.
- Mr CHARACHE rappelle que nous sommes toujours en attente d'une réunion entre la Préfecture et les communes au sujet de la future prise de compétence au niveau des Ordures Ménagères qui devra être effective au 01/01/2017.
- Mme VASICEK informe que le topo-guide pour les boucles cyclables sera gratuit et demande qu'une annonce soit faite sur le site de la communauté de communes.
- Les tables pour les aires de repos seront récupérées par la commune de Sancergues dans les prochains jours.
- Les membres du conseil souhaitent que le nom de Vauvise reste dans l'arrêté de la Belaine et du Ru.

La prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le lundi 27 juin 2016 à 18h00 à Argenvières.

La séance est levée à 20 h 05.

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché  
Le 01 juin 2016 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE  
Jean-Luc CHARACHE*

